

JUSTICE SOCIALE ET EFFICACITE ECONOMIQUE

A PROPOS DU RAPPORT « MINC » : « LA FRANCE DE L'AN 2000 »¹

Présentation du débat.

Dans un rapport au Premier Ministre réalisé en 1994, sous la direction de Alain Minc, et intitulé « La France de l'an 2000 », les auteurs se réfèrent aux principes de justice de Rawls, et à son concept d'« équité », afin de redéfinir une problématique de la justice sociale qu'ils estiment mieux adaptée à un contexte économique plus défavorable.

Mais ce faisant, le rapport « Minc » se sépare radicalement de la problématique de Rawls sur plusieurs points importants, notamment :

- *Sur la relation entre justice sociale et efficacité économique : la justice est subordonnée à l'économique dans le rapport « Minc », alors que Rawls établit une priorité relative du juste sur l'efficace.*
- *Sur le champ d'application d'une orientation de justice sociale : circonscrite le plus possible en direction des inégalités extrêmes dans le rapport « Minc » ; la priorité aux plus mal lotis chez Rawls ne s'oppose pas à une extension de la redistribution sociale jusqu'aux catégories à revenus moyens, par exemple.*
- *Sur le concept d'équité : dans le rapport « Minc », l'équité, concept indéterminé, se substitue à celui de l'égalité ; chez Rawls, en revanche, équité et égalité sont des concepts complémentaires, l'égalité étant la position limite d'une situation la plus équitable possible. De plus, l'équité rawlsienne se définit de façon rigoureuse, en référence à l'application de principes et de règles de justice (élaborés eux-mêmes rigoureusement) : lorsque ces principes sont satisfaits, la répartition des avantages et des obligations de chacun s'établit de façon « équitable ».*

Le risque de l'orientation du rapport « Minc » qui affaiblit considérablement la signification rawlsienne, est de déboucher sur une conception purement relative de la justice sociale, malléable et instrumentalisable à merci, en fonction des impératifs de l'économie.

¹ Courte présentation des enjeux du débat sur la justice sociale, à partir des thèses du rapport « Minc » sur les liens entre le juste et l'efficace. Voir, Simon Wuhl, *L'égalité. Nouveaux débats*, PUF, 2002, pp. 146 à 158.